

Menu du lundi 21 mai au XXXI<sup>e</sup> Congrès national du PS-SFIO, Toulouse, 1934  
Origine du document : l'OURS, Fonds Maurice-Deixonne



s'agit de continuer le travail entrepris avec l'inventaire des congrès, en élargissant la chronologie jusqu'à nos jours et en incluant les congrès des Fédérations. À plus long terme, le recensement de la presse ouvrière est également prévu.

Le site web<sup>4</sup> du Codhos hébergera bientôt une base de données des congrès qui sera alimentée en ligne. Ce même site présentera les projets du Codhos et fournira des possibilités d'échanges et de dialogue aux chercheurs, étudiants et professionnels de la documentation grâce à la mise en place d'un forum de discussion. Dans ce cadre, le Codhos pourra également avoir fonction de conseil et de sensibilisation auprès des militants ou de leurs familles qui détiendraient des fonds d'archives afin qu'ils soient sauvegardés dans de bonnes conditions. Le recensement des congrès pourra permettre d'intégrer ces documents, rares s'il en est, dans un programme de numérisation. Celle-ci en permettra la sauvegarde et également une plus large diffusion. Le Codhos en tant qu'association regroupant de nombreux centres de documentations et bibliothèques est certainement mieux placé que chaque membre isolé pour trouver les

financements nécessaires à ce genre d'opérations. Enfin, le Codhos entend organiser des journées d'études autour de thèmes ayant trait à l'état des sources en histoire ouvrière et sociale. Ce sera l'occasion de donner une plus grande visibilité à nos fonds tout en indiquant aux historiens des pistes de recherche possibles. Dans un climat idéologique plus serein, des organisations politiques, syndicales et associatives venant d'horizons souvent très différents peuvent aujourd'hui s'entraider et travailler ensemble en poursuivant des objectifs communs. Le centre d'histoire sociale du xx<sup>e</sup> siècle, qui depuis sa création en 1966<sup>5</sup>, a toujours entretenu des relations privilégiées avec les acteurs des mouvements sociaux, est fier d'avoir pu contribuer à la naissance de ce collectif.

R. Vaccaro

[vaccaro@univ-paris1.fr](mailto:vaccaro@univ-paris1.fr)

Rossana Vaccaro – Bibliothèque

☎ 01 44 78 33 87

Centre d'histoire sociale du xx<sup>e</sup> siècle

UPRESA 8058 PARIS I & CNRS

9 rue Malher 75181 PARIS CEDEX 04

1. Article 2 des statuts du Codhos
2. Ibid.
3. Congrès du monde ouvrier France, 1870-1940. Guide des sources, Paris, Codhos Éditions, 2002, 169 p., ill.
4. Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale  
 [www.codhos.asso.fr](http://www.codhos.asso.fr)
5. Il s'appelait à l'époque *Centre d'histoire du syndicalisme*. On doit à son directeur, Jean Maitron, le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français (1789-1939)*, Paris, Editions ouvrières/Éditions de l'Atelier, 1964-1997, 44 vol.

Michel Kaplan, président de l'Université Paris I  
Geneviève Simonot, directrice du service commun de la documentation  
SCD ☎ 01 44 07 88 14  
 90 rue de Tolbiac 75013 PARIS

## Diffusion des thèses

### La voie électronique

Signes du dynamisme scientifique des établissements et de la qualité de leurs chercheurs, les thèses constituent un ensemble de travaux dont la mise en valeur revêt une importance particulière pour les universités.

Or tels qu'ils existent actuellement, les procédés institutionnels de valorisation des thèses soutenues dans les universités et grands établissements français reposent sur deux circuits concomitants.<sup>1</sup> En premier lieu, les thèses soutenues sont déposées sous forme papier dans la bibliothèque de leur université de soutenance, où elles peuvent être consultées sur place et prêtées par le biais du réseau de prêt entre bibliothèques. En second lieu, un exemplaire papier est transmis aux ateliers nationaux de reproduction des thèses char-

gés du « microfichage » des textes et de la diffusion systématique de ces microfiches auprès de toutes les bibliothèques universitaires. Ces deux formes de diffusion non commerciale présentent en regard des exigences des chercheurs trois inconvénients majeurs : la communication des thèses s'effectue de façon géographiquement restreinte, puisque limitée aux bibliothèques universitaires ; le support microfiche est jugé peu convivial ; le prêt entre établissements est parfois trop lent ou onéreux, ce qui peut décourager les utilisateurs qui désirent consulter sur papier les thèses non conservées dans leur bibliothèque universitaire.

Face à ces insuffisances, l'utilisation du réseau internet offre la possibilité de multiplier les accès indépendamment des

contingences physiques, de permettre une consultation rapide et souple grâce aux possibilités de *navigation hypertexte*. Une valorisation efficace des travaux scientifiques français doit donc s'appuyer sur les avantages du réseau, afin de leur assurer une visibilité accrue.

Les projets de mise en ligne des thèses soutenues connaissent un développement notable depuis ces dernières années. Selon une enquête menée par le ministère de l'Éducation nationale début 2000, six établissements avaient un projet en cours de réalisation à cette date. En outre seize bibliothèques avaient déclaré avoir un projet en cours de définition. L'existence de ces projets souligne l'importance de la réflexion attachée à la diffusion électronique des thèses dans les établissements.

## .../... Diffusion des thèses

Organismes participant à l'expérimentation du nouveau circuit de diffusion électronique des thèses

- **Des établissements** : les universités de Caen, Compiègne, Limoges, Nancy II, Paris IV, Paris X, Paris XI, Strasbourg I, Toulouse I.

- **Des groupes d'établissements** :

- le BRAIN, consortium des bibliothèques de Rhône-Alpes pour l'information numérique,
- dans le Nord-Pas-de-Calais, les trois universités lilloises, celles d'Artois, du Littoral, de Valenciennes et l'ANRT,
- en Lorraine, Nancy I et l'INPL,
- à Toulouse, l'INSA et l'INP.

Conduite également au niveau ministériel, elle a abouti à un projet de généralisation de la diffusion électronique des thèses dans les établissements, sous réserve de l'accord du jury et de l'auteur. Celui-ci est fondé sur la mise en œuvre d'une chaîne de traitement de documents numériques créée par les Presses universitaires de Montréal et adaptée par l'Université Lyon II. Le schéma adopté suppose que les thèses soient rédigées en respectant une feuille de style destinée à structurer le document.<sup>2</sup> Déposée sous forme électronique, la thèse est ainsi conservée dans son format natif (compatible RTF, voir plus bas) jusqu'à la soutenance. Après la soutenance et d'éventuelles corrections validées par le jury, elle est convertie en format d'archivage (SGML / XML) puis en format de diffusion (HTML, PDF ou laissée en SGML). La thèse est signalée dans le Sudoc et dans le catalogue local par les soins de la bibliothèque. Elle est archivée localement et une copie de sécurité est archivée par le Centre informatique national de l'enseignement supérieur – CINES.

Deux guides, pour accompagner la mise en œuvre de ce circuit ont été établis. Le *Guide pour la diffusion et l'archivage électroniques des thèses à l'attention des établissements d'enseignement supérieur* offre une vue globale du dispositif. Le *Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage du doctorant* contient des recommandations permettant de réaliser une thèse correctement structurée, donc facilement convertible par application de la chaîne de traitement, pour une diffusion rapide.<sup>3</sup> Le basculement dans ce nouveau système doit se faire progressivement. En effet, chaque établissement possède une organisation qui lui est propre et doit déterminer les tâches qui incomberont aux services concernés dans le dispositif proposé.

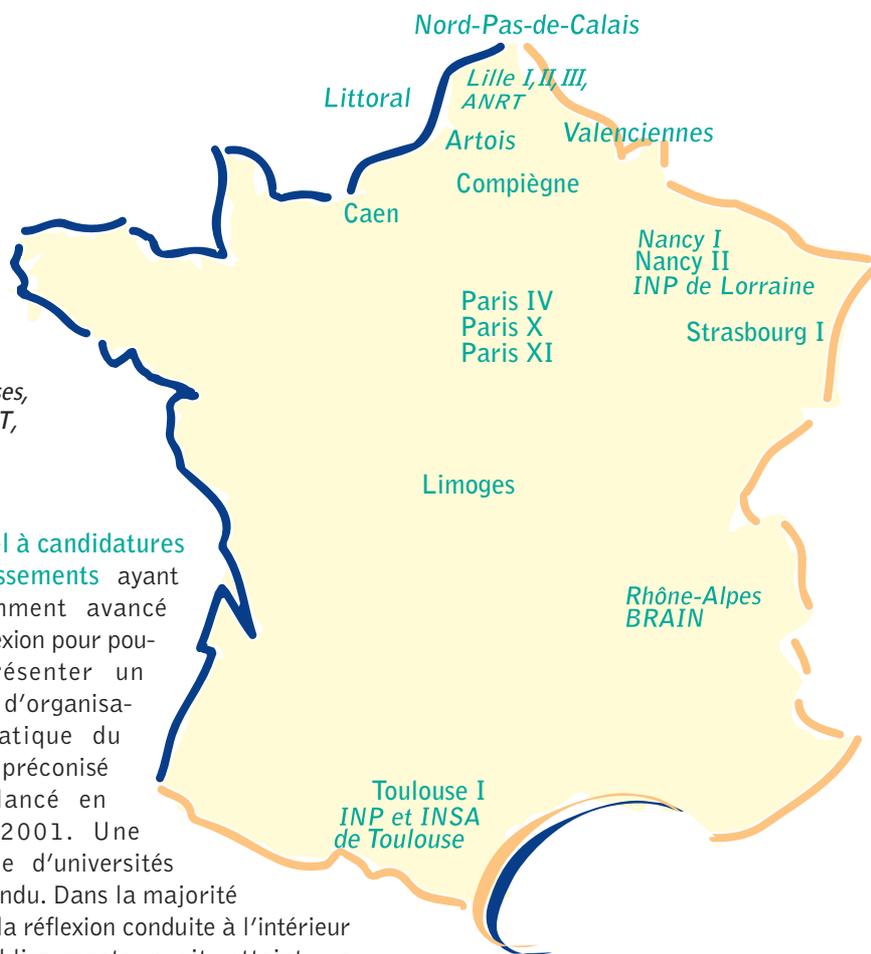
## Un appel à candidatures d'établissements

ayant suffisamment avancé leur réflexion pour pouvoir présenter un modèle d'organisation pratique du schéma préconisé a été lancé en juillet 2001. Une quinzaine d'universités ont répondu. Dans la majorité des cas, la réflexion conduite à l'intérieur des établissements avait atteint un degré de maturité suffisant pour pouvoir faire l'objet d'une première sélection. Ces universités ont suivi ou suivront prochainement une formation principalement consacrée au « stylage » des documents et à la présentation de la chaîne de traitement, afin de pouvoir mettre le circuit en application en disposant des bases techniques.<sup>4</sup> De nouvelles formations seront organisées au fur et à mesure que les établissements se seront déclarés prêts à adopter ce nouveau schéma.

La sous-direction des bibliothèques et de la documentation prépare également le suivi de la mise en œuvre du dispositif, par le biais d'un comité de pilotage qui sera créé à brève échéance, afin de constituer un ensemble d'expériences susceptibles d'orienter les réflexions des établissements désireux de s'engager dans cette voie par la suite. Par ailleurs, la chaîne de traitement des thèses est appelée à évoluer pour prendre en compte un certain nombre de développements indispensables à réaliser pour améliorer le circuit, au premier rang desquels le traitement du format *LaTeX*. Les réflexions d'un groupe d'experts techniques permettront de préparer ces évolutions.

C. Okret-Manville

 christine.okret-manville@education.gouv.fr



Christine Okret-Manville  
SDBD ☎ 01 55 55 79 33 📠 79 37  
Bureau de la modernisation des bibliothèques  
Chantal Freschard, Chef de bureau  
☎ 01 55 55 79 29  
 <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>  
Direction de l'enseignement supérieur  
📍 99 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

1. L'arrêté du 25 septembre 1985 relatif aux modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance d'un doctorat décrit précisément ces circuits.

2. Déchargeable à l'adresse : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> rubrique « Activités et projets », « Thèses ».

3. Ces deux guides sont disponibles à l'adresse : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> Rubrique « Activités et projets », « Thèses ».

4. Les premiers organismes formés, en décembre 2001, sont le BRAIN, consortium des bibliothèques en Rhône-Alpes d'information numérique, et les universités de Compiègne, Limoges, Paris IV, Paris X et Toulouse I.